Action 4.1:

Accompagner, soutenir, promouvoir le réemploi et la réutilisation de matériaux au sein de la collectivité et ses communes



CONTEXTE

DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS

774 kg/hab/an

Cibles:

Commune et collectivité

Pilotes:

- **CAGR**
- Communes

La réglementation considère que la responsabilité du producteur de déchets commence avant même que le déchet ne soit produit.

S'engager dans une démarche de prévention de déchets assimilés permet de réduire son impact sur l'environnement tout en réalisant des économies. Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets. C'est pourquoi il est nécessaire de diffuser et d'implanter ces bonnes pratiques au sein des structures publiques.



ARTENAIRES ET RELAIS PRESSENTIS



Mais aussi:

Associations



OBJECTIFS

EN QUELQUES MOTS:

- Promouvoir le réemploi et la réutilisation des matériaux et le don
- Créer une dynamique de réduction des déchets sur le territoire en montrant l'exemple
- Prouver aux autres acteurs du territoire la faisabilité des bonnes pratiques en les mettant en place sur la collectivité

EN CHIFFRES:

- 1 clause en matière de réemploi, d'achats durables et d'économie de la fonctionnalité à intégrer dans chaque marché public (sensibiliser et proposer des exemples de clauses rédigées auprès des services des marchés de l'agglomération et des communes membres)
- Utilisation des plateformes de matériauthèque (exemple de la matériauthèque de Mondragon)
- 10% de réduction des déchets déposés dans les déchèteries d'ici 2025 (en lien avec le cadre réglementaire AGEC sur les DMA de -15% à 2030)

ARTICULATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU PLPDMA:

Promouvoir le don, le réemploi, la réparation et la réutilisation au sein des habitants et entreprises



CONCRETEMENT, EN PLACE COMMENT METTRE L'ACTION?

En accompagnant les STRUCTURES DE REEMPLOI / REUTILISATION:

- Proposer des aides financières (Ademe, Conseil Régional, Conseil départemental, ESS...)
- Intégrer des clauses dans les marchés publics (réemploi, achats durables, économie de la fonctionnalité...)

En favorisant la MISE EN RELATION des acteurs :

Promouvoir l'utilisation des plateformes de matériauthèque

En SENSIBILISANT:

Sensibiliser les ménages aux intérêts, notamment économiques et environnementaux, de l'occasion par rapport au neuf

En VALORISANT les bonnes pratiques de tous les acteurs

Promouvoir les artisans de la réparation : http://www.reparacteurs-occitanie.fr/fr/





蔮

CALENDRIER PREVISIONNEL

2021	2022	2023	2024	2025	2026
		- . /			

Lancement de l'action

Intégrer des clauses dans les marchés publics

Poursuite de l'action

Poursuite de l'action

Poursuite de l'action



MOYENS HUMAINS: 0,25 ETP BUDGET ALLOUE: 9 000 € MOYENS MATERIELS:

Boîte à outils « Réemploi et réutilisation » sur optigede



INDICATEURS DE SUIVI

Pour mesurer les IMPACTS du programme

Pour mesurer l'ACTIVITE du programme

- Ratio par habitant des déchets collectés en déchèterie ou dans les OMR par famille de produits et par an
- Nombre de clause en lien avec la démarche intégré à des marchés publiques
- Budget hors ETP alloué par an
- ETP alloués par an



RETOURS D'EXPERIENCE

DES EXEMPLES POUR S'INSPIRER

Fiches optigede:

- Réalisation d'un annuaire dédié au réemploi et à la réparation, Conseil départemental de la Mayenne
- Annuaire Réparation, Réemploi, Location, Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Campagne de communication sur le réemploi et la réparation, Conseil Général de Saône et Loire
- Défilé de mode Fashion'Tri, Smirtom Picardie Ouest
- Mise en place d'une Boite à dons Give Box en Alsace Centrale, Smictom d'Alsace Centrale
- Noël de l'éko bigouden, Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden
- Sensibiliser les consommateurs à la prévention via la ressourcerie, Communauté d'Agglomération d'Angers Loire Métropole
- Troc de jouets, spectacle et goûter zéro déchet, CA de Châlons-en-champagne
- Troc-livres en gares, Sigidurs
- Zone de Gratuité, Communauté de Communes du Canton de Rumilly



